



Atelier régional pour le renforcement des capacités sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels

*Organisé par le Bureau de l'UNESCO à Rabat et la Section des traités pour la
protection du patrimoine culturel (Siège de l'UNESCO)*

Casablanca, Maroc, 27-29 novembre 2013

Ordre du jour

- Mercredi, 27 novembre 2013 -

9h	Enregistrement
9h30	Cérémonie d'ouverture
10h	Présentation de l'atelier
10h15	<i>Pause</i>
10h45	Module I : le cadre juridique international
	<p>La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels <i>(S.Delepierre, Spécialiste adjointe du programme, UNESCO)</i></p> <p>La Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés <i>(M.Schneider, Chargée de programme principale, UNIDROIT)</i></p> <p>Lutte contre le trafic d'archéologie : les Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts <i>(M.Schneider)</i></p> <p>Questions et réponses</p>
13h	<i>Déjeuner</i>
14h30	Module II – Législation nationale: coordination, coopération et cas d'étude
	<p>Systèmes nationaux de protection de patrimoine culturel: problèmes, enjeux et coopération</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>(Présentation par pays – Représentant(e) du Maroc)</i>• <i>(Présentation par pays - Représentant(e) de l'Algérie)</i>• <i>(Présentation par pays - Représentant(e) de la Mauritanie)</i>• <i>(Présentation par pays - Représentant(e) de la Tunisie)</i>
16h30	<p>Protection juridique du patrimoine : exemples de bonne pratique <i>(M.Schneider)</i></p> <p>La Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel <i>(S.Delepierre)</i></p> <p>Questions et réponses</p>
17h30	Fin de la première journée

- Jeudi, 28 novembre 2013 -

9h	Module III - Modalités pour le retour et la restitution
	Coopération internationale, accords bilatéraux et modalités pour le retour et la restitution (<i>M.Schneider</i>) Les modes alternatifs de restitution des biens culturels : <ul style="list-style-type: none">• Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (ICPRCP) (<i>S.Delepierre</i>)• Les nouvelles procédures de l'UNESCO pour la médiation et la conciliation, et projet de base de données de bonnes pratiques de retour et de restitution de biens culturels (<i>S.Delepierre</i>) Questions et réponses
11h	<i>Pause</i>
11h15	Module III - Modalités pour le retour et la restitution (suite)
	Procédures judiciaires et extrajudiciaires pour la récupération et le rapatriement des biens culturels volés et exportés illégalement (<i>Manuel Sánchez Corbí, Espagne</i>) Discussion sur les mesures alternatives de résolution des conflits liés aux biens culturels disputés : échange d'expérience et bonnes pratiques
13h	<i>Lunch</i>
14h30	Module IV - Police, douanes, et services de protection du patrimoine culturel
	Le rôle d'INTERPOL dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels (<i>Françoise Bortolotti</i>) Le rôle des services de polices spécialisées (<i>Manuel Sánchez Corbí, Guardia Civil</i>) les outils mis en place pour lutter contre le trafic (<i>Corinne Chartrelle, OCBC, France</i>) Le rôle des douanes : <ul style="list-style-type: none">• le Modèle de certificat d'exportation UNESCO-OMD• Le programme ARCHEO (<i>Laurent Pinot, attaché technique de RILO-WE</i>) Questions et réponses
16h30	Module V - L'utilisation d'outils opérationnels

	<p>Base de données d'objets volés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées sur les ouvre d'art voles des objets culturels volés <i>(Françoise Bortolotti)</i> • Base de données de la Guardia Civil <i>(Manuel Sánchez Corbí)</i> • La base de données informatique des objets volés "treima" <i>(Corinne Chartrelle, OCBC, France)</i> <p>Inventaires et documentation des collections</p> <ul style="list-style-type: none"> • La norme Object-ID <i>(ICOM Maghreb)</i> <p>Le cas du patrimoine en danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Listes rouges ICOM <i>(ICOM Maghreb)</i>
18h	Fin de la deuxième journée

- Vendredi, 29 novembre 2013 -

9h	<i>Audit de sécurité d'une institution culturelle</i>
12h	<i>Déjeuner</i>
15h	Module VI - Bonnes pratiques (continuation) Ethique et codes professionnels : <ul style="list-style-type: none">• Le Code international de déontologie de l'UNESCO pour les négociants en biens culturels (S.Delepierre)• Le Code d'éthique ICOM (ICOM Maghreb) Internet <ul style="list-style-type: none">• Les mesures pour combattre le trafic illicite sur internet (S.Delepierre) Travail de groupe: l'utilisation d'outils opérationnels (sous réserve de temps)
16h00	Module VII - Education, communication, sensibilisation Présentation des activités de sensibilisation de l'UNESCO (film, vidéo-clips, publication, programmes éducatifs, etc.) <i>(S.Delepierre)</i> Présentation des activités de sensibilisation de l'UNESCO en préparation au niveau régional <i>(Bureau hors siège de Rabat)</i> Discussion: échange d'expérience et bonnes pratiques
17h15	Conclusions et adoption de recommandations
18h	Clôture
Fin de la troisième journée	